

84^e session du Conseil d'orientation et de perfectionnement du CLEMI
Allocution de Madame Nathalie Sonnac, professeure des universités, présidente du
COP du CLEMI

Université Paris Panthéon Assas

Mercredi 18 juin 2025

**

*

Mesdames et messieurs les membres du COP du CLEMI,

C'est un réel plaisir pour moi de vous accueillir pour ce 84^e Conseil d'orientation et de perfectionnement du CLEMI dans ces nouveaux locaux de l'université Panthéon-Assas.

Merci d'avoir répondu à notre invitation dans une période que je sais intense dans nos agendas respectifs.

Merci aux équipes du CLEMI et à sa direction de m'avoir accompagnée dans la préparation de cette 84^e session de notre instance qui se déroule une fois encore dans un contexte grave et dont les enjeux concernent chacun de nous.

Plusieurs conflits armés se sont déclarés depuis la guerre en Ukraine dans lesquels se joue une guerre informationnelle. C'est le cadre de notre action collective : celui d'un nouveau « monde des médias » et « d'une urgence démocratique » pour reprendre le titre d'un essai que je publiais il y a deux ans ⁽¹⁾ et dont vous conviendrez avec moi qu'il résonne d'un écho certain.

La démocratie, l'État de droit, la défense et la promotion de nos libertés sont des principes fondateurs de notre République comme ils le sont du projet européen. Ces principes sont aujourd'hui menacés en France, devenue la deuxième cible après l'Ukraine des campagnes de déstabilisation orchestrées par la Russie. Ils le sont aussi, en Europe, avec une polarisation du débat public, une montée des mouvements populistes et des partis d'extrême droite.

Le 1^{er} avril 2025, la Commission Européenne lance une consultation publique qui s'est fermée le mois dernier, intitulée : *le bouclier démocratique* ⁽²⁾. L'Union Européenne note qu'elle fait face à des menaces croissantes qui pèsent sur les démocraties, qui proviennent d'acteurs internes et étrangers. Les menaces apparaissent sous différentes formes : désinformation, manipulations de l'information, cyberattaques, financements occultes, ou encore ingérences électorales. Ces dynamiques mettent en péril l'intégrité des processus démocratiques.

Selon les enquêtes Eurobaromètre de 2024, les citoyens identifient comme principales menaces la défiance envers les institutions démocratiques (36%), la diffusion d'informations fausses ou trompeuses (34%), 82 % considérant la désinformation comme un réel danger pour la démocratie.

Renforcer le *bouclier européen démocratique* consiste à garantir des élections régulières et transparentes, à protéger les médias libres et pluriels, à soutenir la société civile, et à développer l'éducation aux médias, à l'information et au numérique.

Il est impératif d'accroître la résilience démocratique et de restaurer la confiance des citoyens dans la démocratie et ses institutions.

L'UER - qui est la plus importante association professionnelle de radiodiffuseurs dans le monde -, souligne dans sa réponse à cette consultation publique le rôle crucial des médias indépendants, comme pilier fondamental de la démocratie et vecteur des valeurs démocratiques. Elle précise que les médias visibles et accessibles sont essentiels à la garantie, pour les citoyens, d'un accès à des sources diverses et indépendantes. Elle souligne également la nécessité de renforcer l'esprit critique et de lutter contre la désinformation.

Information de qualité, médias indépendants, citoyens éduqués et donc éclairés qui sont les piliers de nos démocraties.

Je remercie les représentants du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et de CFI, agence française de développement médias, d'être présents et d'avoir accepté d'intervenir dans ce COP pour nous éclairer sur ces enjeux.

Le CLEMI contribue à ce bouclier démocratique tous les jours, par ses actions, que ce soit par sa participation active au consortium européen DE FACTO ⁽³⁾ dans le domaine de la lutte contre la désinformation ou par le développement de coopérations éducatives internationales, avec des pays d'Afrique centrale, au Brésil ou encore, dans le cadre du REFEMI ⁽⁴⁾ lancé à l'occasion du 19^e Sommet de la Francophonie.

Le modèle du CLEMI, capable de fédérer des acteurs d'horizons multiples, pour un impact à l'échelle nationale, inspire désormais à travers le monde des partenaires confrontés aux mêmes problématiques. D'autres "CLEMI" voient le jour, validant une autre forme d'exception française qu'il nous faut nous-mêmes savoir reconnaître et valoriser.

Son développement correspond à la feuille de route "40+1" ⁽⁵⁾ lancée avec vous l'année dernière pour le CLEMI d'aujourd'hui et de demain avec six axes de développement sur lesquels le CLEMI agit chaque jour.

Des journées d'études et de recherche sont organisées dans le cadre de la démarche CLEMI-Sup lancée en 2023, de même que la prochaine réunion de rentrée des Masters d'information

& de communication de l'Institut français de presse. Je viens de le mentionner, le CLEMI a su renforcer ses coopérations internationales, mais il se doit d'aller chercher les plateformes, car ce sont aussi sur les médias sociaux que désormais nous nous nous informons.

Les géants de la tech évoluent dans un cadre législatif européen, celui-ci implique une responsabilité éditoriale, la lutte contre la désinformation et des actions menées en EMI. On le voit bien sur le terrain, le rapport à l'information touche tous les âges de la vie, tout le territoire et toutes les classes sociales. Les formations en EMI doivent se multiplier, la parentalité numérique doit être intégrée à cet écosystème.

Merci à vous, chère Anne Alombert, Tristan Mendès France et à toi, cher Jean Cattan, d'avoir accepté d'échanger sur ce que peuvent faire les acteurs de l'EMI face à l'avènement des IA génératives, comment renforcer les esprits critiques ?

C'est pleinement la vocation du COP de réunir les experts de champs disciplinaires multiples pour aborder ces sujets dans toute leur complexité, les faire dialoguer, débattre, diffuser ces savoirs et ces connaissances pour irriguer la formation des enseignants.

L'EMI au centre de toutes les attentions, mais...

Une formation renforcée, une ouverture à tous les publics, des acteurs de l'université aux familles, un renforcement des coopérations européennes et internationales et une EMI comme premier levier d'engagement citoyen de notre jeunesse : ce sont autant d'enjeux prioritaires que nous avons fixés dans notre feuille de route et que nous devons réaliser ensemble. Nous gardons et nous tenons notre cap.

C'est dans cette dynamique collective que le CLEMI, avec l'appui de ses réseaux académiques et de ses partenaires, a pu accompagner les réformes entreprises depuis la Grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République après l'attentat contre Charlie Hebdo à la publication, il y a quelques jours, du projet de programmes d'EMI pour le Cycle 4.

Je tiens à remercier l'Inspecteur général Jérôme Grondeux qui nous rejoindra en dernière partie de COP pour nous présenter ce projet, le rôle central des professeurs documentalistes et du CLEMI et de sa capacité à mobiliser des partenaires pour une EMI véritablement effective dans les établissements.

La place prépondérante du CLEMI s'incarne également depuis la circulaire du 24 janvier 2022 ⁽⁶⁾ dans le copilotage, avec la tutelle ministérielle, du réseau des référents et des cellules académiques de l'EMI sur l'ensemble du territoire, poursuivant l'objectif de généraliser cet enseignement transversal dans le système éducatif.

Au-delà de ce que peut faire le CLEMI, faut-il rappeler, ici-même, l'incroyable mobilisation ces dernières années du secteur de la presse et des médias, aussi bien publics que privés, de toutes obédiences ? Les médias ont intégré cette responsabilité citoyenne de l'EMI dans leurs projets. Ils forment leurs équipes, avec certification professionnelle à l'appui. Ils ont développé des formations, publié des ressources de référence, pour les enseignants et pour tous les acteurs de l'EMI, y compris hors les murs de l'école. Leur engagement fait la force de la Semaine de la presse et des médias dans l'École et permet de faire vivre l'EMI tout au long de l'année dans des formats multiples et parmi les plus innovants.

Toutes ces avancées ont donné lieu à de multiples rapports, depuis dix ans, dont plusieurs émanant de l'Assemblée nationale. Tous confirment la nécessité d'un renfort de l'EMI qui figure même au premier rang des conclusions des États généraux de l'Information ⁽⁷⁾ auxquels nous sommes ici plusieurs à avoir contribué.

L'EMI est donc au centre de toutes les attentions mais...

Il aurait semblé naturel que dans un tel contexte, le CLEMI voit ses moyens humains et financiers renforcés et, qu'à cet égard, les recommandations de ces rapports, comme nos propres demandes, soient entendues par les autorités de tutelle et suivies d'effet.

Fait rarissime, la Cour des comptes elle-même s'est penchée sur le sujet du CLEMI dont les conclusions sont sans appel : « *la tutelle – est-il écrit noir sur blanc - doit se positionner sur l'avenir du CLEMI afin qu'il puisse véhiculer largement la politique d'éducation aux médias et à l'information voulue par l'État, notamment en disposant de moyens propres et d'un budget fléché.* » ⁽⁸⁾

Ce rapport aurait dû, a minima, donner lieu à une prise de parole donnant à entendre la position des autorités de tutelle quant à l'ambition que doit porter notre pays en confortant l'opérateur public en charge de l'éducation aux médias et à l'information dans ses missions.

C'est, au contraire, un combat de tous les instants que le CLEMI doit mener en ce moment-même au sein de l'établissement qui le porte pour ne pas perdre de nouveaux postes et tomber en dessous du niveau où il se trouvait à sa fondation plus de quarante ans en arrière. Pour mémoire, une vingtaine d'agents au CLEMI national en 1983, le même niveau au CLEMI national en 2025 ! Etienne Millien, à la suite à sa lecture du dernier rapport *Digital News Report* du Reuters Institut ⁽⁹⁾, a raison d'affirmer que l'action publique n'est pas au rendez-vous. Est-ce qu'au fond, cela nous étonne ?

Le projet de loi qui doit transformer en actes les recommandations des États généraux de l'information ne serait-il pas l'occasion, une fois pour toutes, de s'inspirer de ce qui fonctionne dans le modèle du CLEMI pour dépasser le stade des incantations et pérenniser cette structure si précieuse pour la défense d'intérêts aussi majeurs que ceux qui nous réunissent ici ?

L'Appel du 18 juin du COP du CLEMI

C'est en qualité de présidente du COP du CLEMI, en lien avec sa direction, que nous avons initié un dialogue, depuis près de deux ans, avec la Direction générale de l'enseignement scolaire et les cabinets des ministres successifs de l'Éducation nationale.

Pour que le CLEMI puisse continuer à mobiliser ses réseaux académiques et l'ensemble de ses partenaires dans la mise en œuvre des priorités gouvernementales et de sa tutelle, nous devons pouvoir *passer à l'échelle*.

Depuis deux ans, un dialogue est engagé, des scénarios sont à l'étude. L'idée étant, dans cette période de cure budgétaire, d'inventer ensemble de nouvelles synergies pour une véritable ambition nationale de l'EMI. Car nous ne croyons pas à une décision unilatérale, verticale et descendante des autorités publiques. Nous voulons, au contraire, être écoutés, entendus et soutenus dans notre action et dans nos projets de développement. Nous avons besoin aujourd'hui d'une évolution statutaire du CLEMI, indispensable aux yeux de tous.



Le centre pour l'éducation
aux médias et à l'information

J'en appelle donc aux membres du COP à nous soutenir notre action, à continuer de nous accompagner pour poursuivre l'exigence de cette transformation. Nous avons besoin de nouvelles instances nationales de l'EMI, pour une meilleure coordination à même de rassembler toutes les actions que nous menons ensemble sur le terrain, mais qui sont insuffisamment visibles, malgré leur extrême qualité, faute de pilotage.

Nous avons besoin de créer un Conseil national de l'éducation aux médias et à l'information, instance collégiale et consultative qui réunira les représentants de la communauté éducative, tous les acteurs des médias et du numérique et les pouvoirs publics pour guider les choix stratégiques de la France dans un domaine de l'EMI qui ne cesse de progresser. Nous avons besoin d'un Centre national qui sera chargé de la coordination entre tous ces acteurs afin d'augmenter l'impact de leurs actions.

En créant de nouvelles instances nationales pour l'EMI, il s'agit de conforter le rôle stratégique du CLEMI, opérateur historique de l'EMI. Nous demandons de verser au débat public sa solide expérience construite depuis plus de quarante ans sur le terrain, qui associe nombre d'acteurs de la société civile pour proposer des solutions crédibles et durables, et dont l'expertise est reconnue en France comme à l'international. Il est plus que temps de lui donner les moyens humains, statutaires et financiers nécessaires pour déployer pleinement ses missions.

À la suite de ce COP et de nos échanges, j'en appelle à vous tous, membres de ce COP, afin que vous souteniez cet appel que nous lançons aux pouvoirs publics sur la nécessité du renforcement du CLEMI pour déployer en force l'EMI dans le champ scolaire, mais également en direction de tous les publics.

Nous nous devons, ensemble, d'ouvrir dans les meilleurs délais le CLEMI du futur. C'est une priorité à présent. Nous nous devons d'explorer ensemble des scénarios possibles pour lui conférer les moyens nécessaires à l'accomplissement de sa mission de service public de l'éducation aux médias et à l'information.

C'est la raison pour laquelle, en accord évidemment avec la direction du CLEMI, je souhaite que nous multiplions par deux nos temps de RDV dans une perspective d'opérationnalisation de nos travaux. D'ici les vacances de Toussaint, je souhaite que la direction du CLEMI saisisse la Commission permanente du COP pour préparer les différentes pistes de ce chantier pour la transformation du CLEMI.

Les contraintes pesant sur les comptes publics de l'État sont devant nous. Elles ne doivent pas freiner notre réflexion collective sur la manière dont nous pouvons repenser nos modèles d'organisation et les réinventer sans dévoyer le projet et l'identité du CLEMI.

Jamais dans sa jeune histoire, cet organisme n'a autant pesé et autant compté pour l'avenir du modèle de société que nous voulons construire. « *La République est un grand acte de confiance et un grand acte d'audace* » lançait en 1903 Jean Jaurès dans son célèbre discours à la jeunesse.

C'est sous le double signe de cette confiance et de cette audace que nous devons nous placer, pour penser l'avenir, nous projeter.

Nous sommes le 18 juin, ce sera donc « l'Appel du COP » qui vise à ouvrir, avec vous, le futur de l'EMI et du CLEMI !

Je vous remercie.



Notes

"Le Nouveau Monde des médias. Une urgence démocratique" Nathalie Sonnac Odile Jacob, 22 mars 2023

Consultation en ligne sur le site de la Commission européenne https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14587-Bouclier-europeen-de-la-democratie_fr

DE FACTO, consortium bénéficiant du soutien de la Commission européenne dans le domaine de la lutte contre la désinformation <https://defacto-observatoire.fr/>

REFEMI – Réseau francophone d'éducation aux médias et à l'information <https://www.clemi.fr/europe-et-international/refemi-reseau-francophone-deducation-aux-medias-et-linformation>

40+1, orientations stratégiques du CLEMI pour la période 2024-2030 <https://www.clemi.fr/le-clemi/orientations-strategiques-du-clemi>

Circulaire du 24-1-2022 - MENJS - DGESCO - C – MEAC – Généralisation de l'EMI
<https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo4/MENE2202370C.htm>

Rapport des Etats généraux de l'information, 12 septembre 2024 <https://etats-generaux-information.fr/la-restitution>

Cour des Comptes, Troisième Chambre, Deuxième Section - S2024-1110 <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/le-reseau-canope>

Reuters Institute - Digital News Report 2025 - <https://reutersinstitute.politics.ox.ac.uk/digital-news-report/2025>